

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2018

Convocation : le 21 Septembre 2018

Présents : Mesdames BERGERON, VASSEL, CORBIN LE MOULT
Messieurs DEJOURS, BASSET, GUERIN, MARGIRIER, VALLON, DUPIN, LADREYT
et HURLIN

Excusée : Madame PLAGNAT

Indiana PLAGNAT a donné procuration à Guénohé VALLON

La séance est ouverte à 20 heures.



web

Le procès-verbal du 27 Juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Monsieur Denis DUPIN

- **Délibération N° 41 : Homologation accord amiable / conciliation commune de CHAMPIS / VINARD Josiane :**

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'homologuer l'accord de médiation conclu le 10 juillet 2018 par devant Maître REININGER Guillaume, médiateur.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la requête en homologation de la transaction.

POUR : 13 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

- **Délibération N° 42 : échange parcelles à Garnier : consorts LAMA**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de régulariser sur le plan administratif un échange de terrain convenu oralement lors de la réalisation de la station d'épuration entre la commune de CHAMPIS et les consorts LAMA Quartier GARNIER CO conformément aux documents d'arpentage établis le 04 février 2011 .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

ACCEPTÉ la régularisation de l'échange de terrains entre la Commune de CHAMPIS et les consorts LAMA,

DECIDE de céder aux consorts LAMA, la parcelle cadastrée AS 272 d'une superficie de 174 m² en échange des parcelles cadastrées AS 276 et AS 274 d'une superficie de 415 m² que les consorts LAMA s'engagent à céder à la Commune de CHAMPIS.

DIT que les frais d'acte sont pris en charge par la commune

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

POUR : 13 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

- **Maîtrise d'œuvre : aménagement lotissement de la Bâtie**



Par délibération n° 39-18 du 27 juillet 2018 la mission de maîtrise d'œuvre complète a été confiée au Cabinet REMY et FAURE de VALENCE.

Les travaux de viabilisation devront être terminés fin du 1^{er} semestre 2019. Le coût de la mission est validé à hauteur de 2 000 € HT pour chacun des lots.

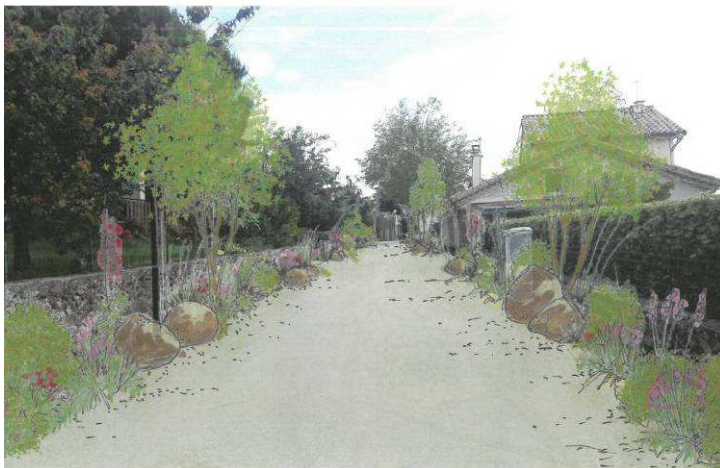
Fabrice BASSET est chargé d'établir le projet de règlement du lotissement qui sera présenté lors de la séance du conseil municipal d'octobre.

= **Traversée de la Bâtie : déplacement du coffret / WC publics**

Etude en cours par les techniciens d'Orange pour le déplacement de l'armoire téléphonique.

WC publics : inutilisable en période hivernale (eau coupée, risque de gel). Implanté sur un espace qui mérite d'être requalifié, le WC devrait être supprimé. En contrepartie, le WC à côté de la salle Toinou sera adapté pour une ouverture en WC public.

Traversée de la Bâtie : Après réflexion une majorité des membres de l'équipe Municipale valide l'esquisse d'aménagement de la traversée de la Bâtie conçue sur le principe d'un espace partagé entre piétons et automobilistes.



= **Délibération n° 43 : cession hors taxe du terrain des Sources Parcelles AS 328 et 326**

Monsieur le Maire indique que la commune de CHAMPIS cède un terrain à bâtir au lieu dit des Sources.

Pour la commune cette cession est une opération isolée réalisée en dehors des limites du lotissement communal. En l'absence de plan d'aménagement et de budget annexe soumis à la TVA, l'opération est réalisée au prix de 36 500 € hors taxe.

S'agissant d'une simple gestion de patrimoine, la cession est autorisée hors TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

VALIDE la cession hors TVA.

POUR : 13 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

- **Viabilisation terrain des Sources GARNIER**

Travaux de viabilisation : eau assainissement et électricité : effectués en septembre 2018.
Raccordements téléphoniques en attente.

- **Chantier en cours : installation des panneaux photovoltaïques : église et mairie.**

Mardi 02 octobre a eu lieu la réunion de lancement du chantier des 2 installations photovoltaïques qui seront installées sur les toitures de la mairie et de l'église de Champis.

Grâce à une surface de 95 m² de modules photovoltaïques répartis sur la mairie et l'église, la commune de Champis pourra produire 65% de ses besoins en électricité, avec une diminution des émissions de gaz à effet de serre de près de 2 tonnes de CO2 chaque année. Pour la réalisation de cette opération, la commune de Champis bénéficie du soutien technique du SDE07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche. L'installateur spécialisé est l'entreprise HELIOSCOP basée à Livron-sur-Drôme. L'entreprise de maçonnerie BATHAIL (Vernoux-en-Vivarais) s'est vue confier la couverture de la toiture Nord de la mairie.

Début des travaux le 22 octobre pour une durée de 7 semaines (démarrage par l'église)

Coût total HT : 50 000 €

Subvention de la Région à hauteur de 15 %

- **Délibération n° 44 : mise à disposition d'un assistant de prévention**

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'obligation faite à chaque collectivité de disposer d'un agent chargé des missions de prévention des risques professionnels ou à défaut de pouvoir mutualiser cette mission par le biais d'une mise à disposition.

CONSIDERANT que Rhône Crussol dispose d'un agent dédié à cette fonction répondant aux obligations de formation et de compétence requises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition d'un assistant de prévention conclus entre la Communauté de Communes et les treize communes membres.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

POUR : 12 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE : 1

ABSTENTION: 0

- **Délibération n° 45 : rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

Monsieur Le Maire expose.

Vu le Code Général des Impôts, en particulier l'article 1609 nonies C définissant le mécanisme des attributions de compensation dans le cadre d'un établissement public de coopération intercommunale ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Vu les transferts des compétences opérés avec la CCRC.

Considérant que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) dans laquelle chaque commune est représentée par un ou deux délégués, s'est réunie le 04 septembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération qui ne modifie pas la charge financière de la commune de CHAMPIS.

POUR : 13 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

- **Rapport d'AEP 2017 de Véolia**

Gilbert DEJOURS présente à l'équipe municipale le rapport d'AEP (Adduction en Eau Potable) 2017 sur l'eau.

Les communes desservies en eau sont : Alboussière, Champis, Chateaubourg, Cornas, Guilhaud, Granges, Plats, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons, Touloud, Boffres, Charmes sur Rhône, Chateauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, Saint Apollinaire de Rias, Saint Georges les Bains, Saint Jean Chambre, Saint Maurice en Chalencon, Saint Julien le Roux, Saint Michel de Chabrilanoux, Silhac et Vernoux en Vivarais.

- LES CHIFFRES DU SERVICE du nouveau syndicat Crussol Pays de Vernoux

- Habitants desservis :	38 919
- Abonnés (clients) :	19 763
- Installations de production :	11
- Réservoirs :	42
- Longueur de réseau (km) :	964

le rapport eau est consultable : https://www.champis.fr/IMG/pdf/skm_c22718100214430.pdf

- **Achat mutualisé d'une mini-pelle avec la commune de Saint-Sylvestre :**

La livraison de la mini pelle a eu lieu le jeudi 13 septembre.

Le règlement d'utilisation du matériel qui a été présenté aux 2 conseils municipaux est validé.



- **Travaux de sécurisation Bellevue / le Fringuet / délaissé RD 533 :**

- ❖ Bellevue : afin d'assurer la sécurité de tous les usagers, un marquage au sol et un panneau de signalisation réglementaire « STOP » ont été mis en place à l'intersection de la route des Crêtes et du chemin de Bellevue..
- ❖ Le Fringuet : des panneaux indiquant la traversée des enfants ont été installés récemment afin de sécuriser ce secteur, à proximité des arrêts de bus.
- ❖ Délaissé RD 533 : étude et devis en cours pour création d'un accès sécurisé des riverains qui pourrait aussi servir d'aire de retournement pour l'accès au chemin du Sourbier.

- **Restauration du Petit Patrimoine**

Le petit patrimoine rural de la commune laissé à l'abandon depuis des décennies est en train de disparaître. Il convient de sauver tous ces ouvrages (puits, pontets, murets, aqueducs, bassins, fontaines,...) qui méritent d'être consolidés et réparés.

Des devis ont été établis pour la restauration. Suite à l'attribution par La Région d'une subvention les travaux vont pouvoir être réalisés sur 2 sites :

- ❖ Le pontet de GIRARDIN sur l'Ozon qui relie les communes de CHAMPIS et de ST ROMAIN DE LERPS (reprise des parapets)



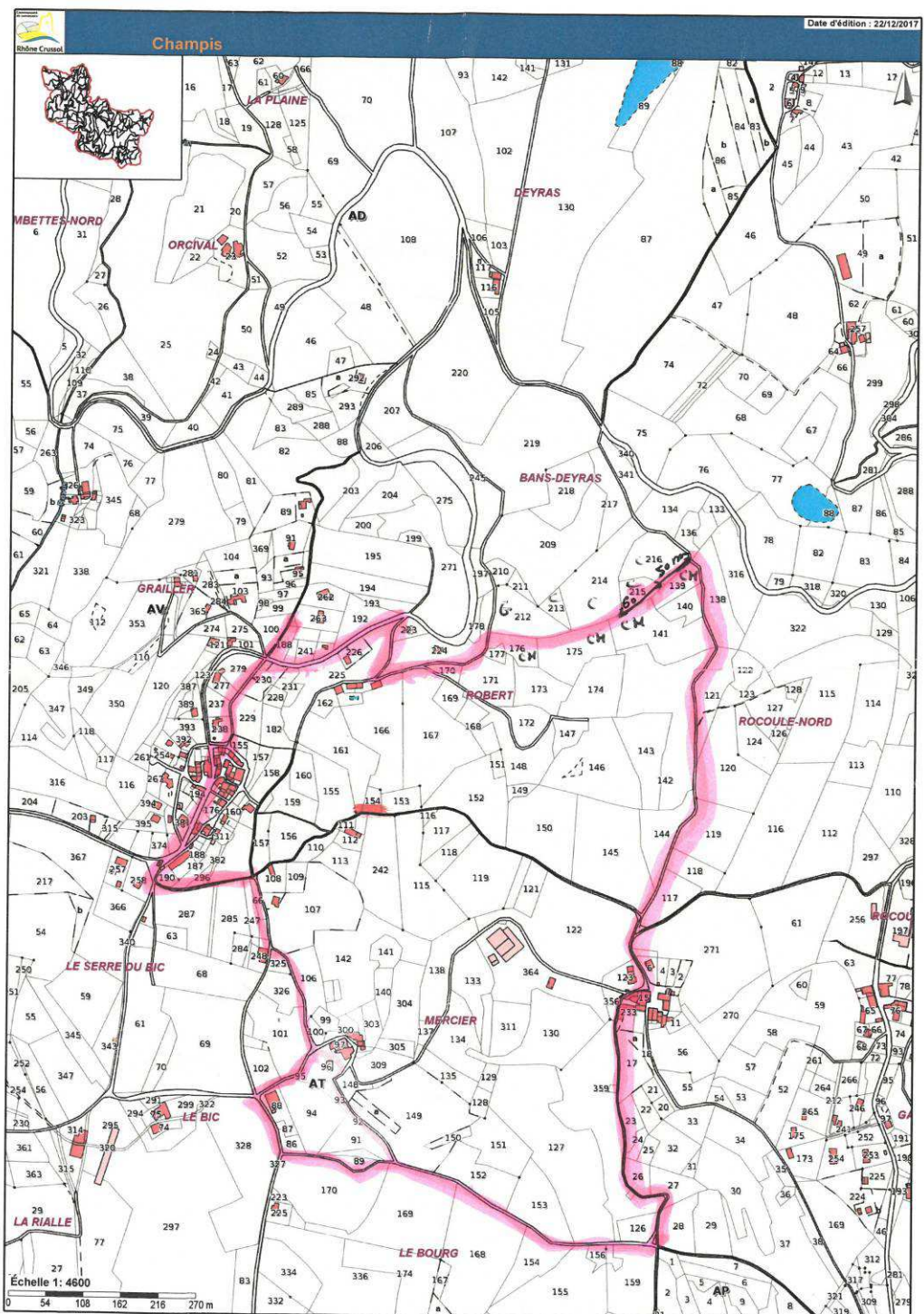


❖ La fontaine communale de THEOLIER et ses bassins en pierre

- **Circuits des mégalithes : convention de passage :**

Le circuit actuel des mégalithes situé à l'Est du village de la Bâtie de Crussol est jalonné de mégalithes remarquables. Les recherches effectuées dans le courant de l'année 2017 ont permis de découvrir plusieurs pierres « travaillées » probablement pendant la période du néolithique. Ainsi des civilisations se sont succédées 6 000 / 10 000 ans avant notre ère sur ce territoire. Le Conseil Municipal de CHAMPIS décide de s'engager dans la réalisation et l'aménagement d'un circuit de près de 4 kms d'interprétation des mégalithes en affirmant le caractère identitaire de la commune.

Monsieur le Maire a présenté à l'équipe municipale le projet de convention pour l'ouverture au public du circuit des mégalithes traversant les propriétés privées, aux fins de validation par les



différents propriétaires concernés.

- **Rentrée scolaire 2018 / 2019 :**

Cette année l'école d'Alboussière Champis compte 169 élèves (dont 45 de CHAMPIS) répartis dans 7 classes. Des effectifs en baisse (- 16) par rapport à 2017 qui expliquent la suppression de la 8 ème classe. Du côté de l'équipe pédagogique plusieurs changements sont intervenus

PS / MS	Martine SANCHEZ	29
MS / GS	Mirjam BEROUD	28
CP	Monique KRZONOWSKI	23
CE 1	Muriel LEGAZ	25
CE 2	Marie SEBAA CHARIER (Directrice) Benoit AUBIN	21
CM 1	Peggy BOIGNARD	20
CM 2	Lysiane GUILHOT Benoit AUBIN	23
	TOTAL	169

Nouveauté pour cette rentrée, l'entrée de l'école a été modifiée. Elle se fait côté Crédit Agricole.

- **Dates à retenir : cérémonie des vœux + repas des aînés**

Repas des Aînés : mardi 11 décembre à midi

Cérémonie des vœux samedi 12 janvier à 11 heures

- **Festival « Pousse Ma Porte » : 2 ème édition du 25 janvier au 9 février 2019**

Après avoir entendu l'exposé de Cécile VASSEL présentant la deuxième édition du Festival « Pousse ma Porte »,

Après avoir noté le refus des autres communes du plateau de s'engager sur une participation financière,

Après avoir délibéré (8 POUR et 5 ABSTENTIONS) l'équipe municipale s'engage à soutenir financièrement cette 2 ème édition à hauteur de 1 500 euros sur le budget 2019.

- **Commémorations du 11 novembre 2018**

Le travail de préparation des commémorations du centenaire de la Grande Guerre se poursuit avec Alboussière.

➤ **Samedi 27 octobre** : 15 H : Médiathèque (Alboussière) : conférence Michel MERCKEL
« le sport, un héritage inattendu de la guerre 14/18 » et « le rôle des femmes pendant cette guerre »

➤ **Vendredi 2 novembre** : 20H30 : Temple (Alboussière) : Ecran Village : film « Joyeux Noël »

gratuit

- **Vendredi 9 novembre :** 20H30 : salle communale (Alboussière) : spectacle Philippe FORCIOLI : gratuit
- **Samedi 10 novembre :** 15H : médiathèque (Alboussière) : conférence. Gérard BAUDET, Pierre COULET, Bernard COURBIS et Gilbert DEJOURS : « Alboussière Champis : lendemain de guerre »
- **Dimanche 11 novembre :** 10 H : cérémonie Champis avec les enfants de CM2
11 H : cérémonie Alboussière avec les enfants de CM2
A partir de 12H : vin d'honneur servi dans la salle de motricité (Alboussière)

<p>Prochaine séance du conseil municipal : Le vendredi 26 Octobre 2018 à 20 heures salle du conseil à Champis</p>

La séance est levée à 00 h 30

Le Secrétaire de Séance
Monsieur Denis DUPIN

Les Membres du Conseil Municipal